

Ecole maternelle du BEMEL



DYNAMIX 23

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



2024 / 2025

+32 (0)2 767 10 12
info@dynamix23.be
www.dynamix23.be



Conditions Générales

En inscrivant votre enfant à l'école maternelle du BEMEL, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par Dynamix23 asbl.

DONNÉES D'INSCRIPTION. Le dossier d'inscription est celui de l'école. Les données relatives à votre inscription au sein de l'école maternelle du BEMEL sont communiquées à nos services afin de garantir un suivi optimal et une sécurité de vos enfants. Les données transmises par l'école à D23 asbl le sont soit annuellement avant le début de l'année scolaire, soit en cours d'année si votre inscription à l'école du BEMEL est également une inscription en cours d'année. Les données communiquées sont transmises par email à notre secrétariat. Les données d'inscription indispensables communiquées sont les suivantes : Nom de l'enfant - Prénom de l'enfant - Date de naissance - Adresse de l'enfant - email du parent 1 - email du parent 2 - téléphone du parent 1 - téléphone du parent 2 - téléphones secondaires - classe et titulaire de l'année scolaire en cours. Lors de l'inscription à l'école, vous avez marqué votre accord pour que D23 puisse utiliser vos données uniquement dans le but d'une communication précise et claire mais aussi en cas d'urgence lors de nos activités.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES. (garderies du matin, midi, et soir & le mercredi après-midi). Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont à régler d'après les présences effectives de l'enfant aux différents accueils. La garderie du soir se termine à 18h00. Au-delà de 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du midi sont sous l'organisation et la responsabilité de l'école. La garderie payante du mercredi après-midi débute à 14h00 et se termine à 18h00. L'accueil du matin payant débute à 7h30 (ouverture de l'école) et se termine à 8h15. De 8h15 à 8h30 l'accueil est gratuit. L'accueil du soir est gratuit de 15h10 à 15h25 et de 14h25 à 14h35 les vendredis. A partir de 15h25 (14h35 le vendredi), il est payant et se termine à 18h00. En cas de non-respect des horaires des sanctions financières peuvent étre portées à votre compte (5 EUR par quart d'heure de retard entamé)..

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES. Les activités parascolaires se déroulent les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis après les heures scolaires et sur le temps de midi. Les heures d'activités parascolaires sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi que en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour un cycle. Il existe deux cycles sur une année scolaire. De septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

FACTURATION. Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission de la facture, soit la date d'échéance. Les activités parascolaires (activités artistiques et activités sportives) sont à régler lors de l'inscription. Les factures d'accueil extra-scolaires sont envoyées exclusivement par email. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact au plus vite et avant tout paiement avec notre secrétariat à l'adresse info@dynamix23.be. Merci de régler le montant des factures en utilisant la communication structurée reprise sur cette dernière. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. En ce qui concerne les parents divorcés ou séparés, la loi du 13 avril 1995 prévoit que «ce sont les parents qui ont l'obligation de s'informer entre eux. Un parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent pour toute information relative à son enfant». En conséquence de cette loi, l'école ou le promoteur de garde n'est tenu de communiquer officiellement qu'avec le parent qui lui a été désigné comme responsable de l'enfant/élève.

ACCIDENTS. Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclarons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Veuillez noter que tous les dégâts occasionnés aux vêtements, cartable, GSM, montre, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

IMAGE. Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ainsi que nos activités parascolaires.

PROTECTION DES DONNEES. Les données contenues dans le dossier sont, et restent, confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) et l'utilisation de ces données. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données et elles sont maintenues dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

ATTESTATIONS FISCALES. Tous les frais liés aux accueils (garderies et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier si et seulement si toutes les factures sont acquittées.

RECOUVREMENT & IMPAYES. En cas de souci de paiement, n'hésitez pas à nous contacter afin de convenir ensemble de modalités et de solutions. Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+20 jours de retard). Après ces délais, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement qui prendra alors votre dossier en charge avec d'éventuels frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrir aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

EXCLUSION DES SERVICES. Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées à temps, votre enfant ne bénéficiera plus des services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais d'accueil du matin et du soir.



À compléter et à nous retourner



À garder pour votre bonne information



MATERNELLES

SIESTE :

Le moment de sieste est d'application selon les directives de l'école pour les M0 & M1.

ACCUEILS :

Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisés en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil.

Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h25 (*12h20 le mercredi et 14h35 le vendredi*) en temps d'accueil, ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ.

TEMPS DE MIDI :

Les temps de midi ne sont pas sous la gestion et la responsabilité de Dynamix23 asbl.

ACTIVITES PARASCOLAIRES :

Sur le temps de midi (uniquement pour les enfants inscrits en M2 - M3) et en fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème (gym - sports - yoga - ballons - contes & création- etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait via notre site internet www.dynamix23.be ou via la fiche d'inscription annexée au présent dossier et est valable pour un cycle. Il existe deux cycles sur une année scolaire. De septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h25, le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou stages) s'effectuent via le site internet selon les places disponibles ou par email à l'adresse info@dynamix23.be ou encore via la fiche d'inscription annexée au présent dossier. Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités, via notre site Internet un compte famille MyDynamix23 doit être créé. Celui-ci vous donnera également accès aux attestations fiscales, mutuelles et autres...

BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver pour l'année scolaire. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone.

RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol - perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés aux lunettes lors de nos accueils/activités ne sont pas couverts par notre assurance.

FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facture, les différentes présences scannées du mois (mercredi après-midi & soir). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements. Si en fin de mois vous ne recevez pas la facture par email, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par email à info@dynamix23.be ou par téléphone au 02/767 10 12 afin de vérifier ensemble votre adresse email principale.

SORTIE :

La sortie d'un enfant avec une tierce personne doit faire l'objet de la présentation de la carte de sortie spécifique de l'enfant remise en début d'année par l'école. Seule cette carte donnera l'autorisation de reprise de l'enfant (carte de couleur avec nom - prénom - photo de l'enfant).

RETARD :

Après 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au **02 767 10 12**.

DOCUMENTS :

Tous les documents et attestations sont accessibles depuis votre compte MyDynamix23.



COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un .

L'accès aux inscriptions des activités parascolaires à l'année se situe sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaités en fonction des disponibilités restantes. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous y indique que vous y êtes presque ! Seul votre paiement en ligne dans les temps valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23. Les inscriptions sont également possibles par email en mentionnant le nom et prénom de l'enfant, sa classe et l'(es) activité(s) choisie(s) ou encore via la fiche d'inscription annexée au présent dossier. Dans ces deux derniers cas, un email de confirmation vous parviendra en vous demandant de régler le paiement de l'inscription en banque.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

Les inscriptions aux journées pédagogiques s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un.

L'accès aux inscriptions des journées pédagogiques se situe sous la rubrique « EXTRASCOLAIRE ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le type de journée pédagogique souhaité en fonction des disponibilités restantes. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous y indique que vous y êtes presque ! Seul votre paiement en ligne dans les temps valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23. Les inscriptions sont également possibles par email en mentionnant le nom et prénom de l'enfant, sa classe et l'activité choisie ou encore via la fiche d'inscription. Dans ce dernier cas, un email de confirmation vous parviendra en vous demandant de régler le paiement de l'inscription en banque.

ACCUEILS EXTRA-SCOLAIRES :

Tous les enfants sont inscrits par défaut aux différents moments d'accueil. Cette inscription est automatique et n'entraîne aucun coût en dehors des périodes payantes. Le système de garderie payante est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés.



www.dynamix23.be
info@dynamix23.be
+32 (0)2 767 10 12



Année scolaire 2024/2025

Ecole maternelle du BEMEL
Rue du Bemel 122
1150 Bruxelles

CONTACTS & COORDONNÉES

E-mail :

info@dynamix23.be

Coordinateur des Accueils & des Activités Parascolaires :

Monsieur Massi AMIRECHE

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

Coordination des maternelles :

Madame Caroline CORNU

Gestion & Facturation :

Madame Patricia TIMMERMANS

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

E-mail :

info@dynamix23.be

Site web :

www.dynamix23.be

Compte Bancaire :

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

BCE :

0897.523.875



FICHE D'INSCRIPTION PARASCOLAIRES

CYCLE 1

Inscriptions rapides via le site Internet : www.dynamix23.be ou via cette fiche selon les places disponibles

Nom de l'enfant : _____

Cycle 1 : du 9 septembre au 22 décembre 2024

Cycle 2 : du 6 janvier au 22 juin 2025

Prénom de l'enfant : _____

Les inscriptions s'effectuent par cycle

Les enfants inscrits au cycle 1 seront prioritaires
sur l'inscription du cycle 2 durant 10 jours ouvrables.



LUNDI : Cycle 1 - 12 séances

- DÉFOUL FOOT (M2 - M3) - Lundi 12h30 - BEMEL - **50,00 euros**
- DÉFOUL CIRQUE (M0 - M1) - Lundi 15h30 - BEMEL - **50,00 euros**
- DÉFOUL CIRQUE (M2 - M3) - Lundi 16h30 - BEMEL - **50,00 euros**

MARDI : Cycle 1 - 13 séances

- DÉFOUL CIRQUE (M2 - M3) - Mardi 12h30 - BEMEL - **54,00 euros**
- DÉFOUL FOOT (M0 - M1) - Mardi 15h30 - BEMEL - **54,00 euros**
- DÉFOUL MUSIQUE (M2 - M3) - Mardi 16h30 - BEMEL - **54,00 euros**

MERCREDI : Cycle 1 - 13 séances

- P'TITS ARTISTES (M2 - M3) - Mercredi 13h30 - BEMEL - **64,00 euros**
- P'TITS ARTISTES (M0 - M1) - Mercredi 14h30 - BEMEL - **64,00 euros**

JEUDI : Cycle 1 - 13 séances

- DÉFOUL YOGA (M2 - M3) - Jeudi 12h30 - BEMEL - **54,00 euros**
- DÉFOUL DANSE (M2 - M3) - Jeudi 15h30 - BEMEL - **54,00 euros**
- DÉFOUL YOGA (M0 - M1) - Jeudi 16h30 - BEMEL - **54,00 euros**

VENDREDI : Cycle 1 - 12 séances

- DÉFOUL SPORTS (M2 - M3) - Vendredi 12h30 - BEMEL - **50,00 euros**
- DÉFOUL CIRQUE (M2 - M3) - Vendredi 15h30 - BEMEL - **50,00 euros**
- DÉFOUL SPORTS (M0 - M1) - Vendredi 16h30 - BEMEL - **50,00 euros**

Inscriptions rapides via le site Internet : www.dynamix23.be.

Cette fiche peut également être scannée et envoyée par email à info@dynamix23.be.

Cette fiche peut être remise au secrétariat de l'école.



FICHE D'INSCRIPTION ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE & MÉDICALE ENFANT

Données & informations importantes sur votre enfant. Merci de compléter le dossier en lettres MAJUSCULES

Données de l'enfant

Nom de famille : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____ Classe 2024/2025 (si connue) : _____

Adresse complète : _____ N° : _____ Boite : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Remarques particulières :

Santé de l'enfant

Votre enfant souffre-t-il/elle régulièrement de ?

DIABÈTE - ASTHME - SAIGNEMENT DE NEZ DIARRHÉES - VOMISSEMENTS - MAUX DE TÊTE
- MAUX DE VENTRE - ÉPILEPSIE - INCONTINENCE

Autres : _____

Votre enfant est-t-il/elle allergique à ?

ALIMENTS	OUI	NON	Si oui, lesquels ? _____
MÉDICAMENTS	OUI	NON	Si oui, lesquels ? _____
CRÈMES SOLAIRES	OUI	NON	Si oui, lesquels ? _____
SOLEIL	OUI	NON	Si oui, lesquels ? _____

Autres : _____

Date :

Signature du responsable légal :

Fiche à rendre par le biais du titulaire de classe, du secrétariat ou encore via le coordinateur du site



FICHE SIGNALÉTIQUE & INFORMATIONS

PARENTS Données & informations importantes sur votre famille et situation. Merci de compléter le dossier en lettres MAJUSCULES

Données des parents

Nom & Prénom du parent 1 : _____ O Papa O Maman

Nom & Prénom du parent 2 : _____ O Papa O Maman

Nom & Prénom de « Autre » : _____ Lien : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Téléphone 3 : _____ Téléphone 4 : _____

Email 1 : _____ Email 2 : _____

DONNÉES DE FACTURATION

Adresse complète : _____ N° : _____ Boite : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Email de facturation : _____ O Parent 1 O Parent 2 O «Autre»

Notes spécifiques & particulières (parents séparés, divorcés, jugement, etc...) :

Date : ___ / ___ / _____

Signature du responsable légal :

Le dossier d'accueil complet est disponible sur notre site internet : www.dynamix23.be sous l'onglet « Accueils scolaires », rubrique : Ecole du Bemel (télécharger le dossier AES de l'école maternelle du Bemel).

Fiche à rendre par le biais du titulaire de classe, du secrétariat ou encore via le coordinateur du site



GUIDE DE LECTURE DE LA GRILLE HORAIRE & DES TARIFS

Chers parents, vous trouverez ci-dessous un guide afin de faciliter la lecture des horaires et des tarifs de garde au sein de votre école.

Premièrement, il est important de noter que les tarifs sont établis en fonction de l'heure de reprise de votre enfant. Pour rendre les choses plus simples, nous avons déjà calculé les tarifs pour les périodes de fin de journée en les ajoutant au tarif de base.

La grille des tarifs est organisée par tranches horaires (Tranche) et par minute. Chaque tranche horaire est associée à un tarif spécifique à la minute pour être au plus juste lors de la reprise. Par exemple, la période de garde de 15h25 à 17h00 peut avoir un tarif/minute différent de celle de 17h00 à 18h00.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations pour comprendre la grille des tarifs. Nous sommes là pour vous aider à naviguer à travers cela et à rendre le processus aussi clair que possible pour vous.

Exemples concrets :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- * si votre enfant quitte l'école entre 15h10 et 15h25, l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;
 - * si votre enfant quitte l'école entre 15h25 et 16h25, le tarif/minute de l'accueil de fin de journée s'élève à 0,052 euros (Tranche 1) ;
 - * si votre enfant quitte l'école entre 16h25 et 18h00, le tarif/minute de l'accueil de fin de journée s'élève à 0,014 euros (Tranche 2) ;
- En semaine (*les lundis, mardis et jeudis*) si votre enfant reste de 15h10 à 18h00, soit le maximum de temps en accueil extra-scolaire le montant total pour les frais de garde du soir sera de : 60 minutes * 0,052 euros = **3,12 euros** + 95 minutes * 0,014 euros = **1,33 euros** soit un montant total maximum de **4,45 euros**.

*

Les mercredis :

- * si votre enfant participe au temps de midi du mercredi entre 12h05 et 12h20, le tarif de l'accueil est **GRATUIT** ;
 - * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 12h20 et 13h20, le tarif/minute de l'accueil du temps de midi s'élève à 0,052 euros ;
 - * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 13h20 et 18h00, le tarif/minute de l'accueil de l'après-midi s'élève à 0,020 euros ;
- Le mercredi si votre enfant reste de 12h05 à 18h00, soit le maximum de temps en accueil extra-scolaire le montant total pour les frais de garde du mercredi sera de : 60 minutes * 0,052 euros = **3,12 euros** + 280 minutes * 0,020 euros = **5,60 euros** soit un montant total maximum de **8,72 euros**.

Si votre enfant prend part à une activité parascolaire du jour, le coût de cette activité est exigible en amont et indépendamment des factures des frais d'accueils extra-scolaire. Chaque enfant participant sera donc scanné à son départ et facturé selon l'heure de sortie. Ainsi, le paiement de l'activité parascolaire ne donne pas droit à une gratuité pour l'accueil extra-scolaire du jour. Le tarif de l'activité parascolaire a été ajusté en conséquence afin d'équilibrer les frais de garde.



Calendrier scolaire 2024-2025

Aout

L	M	M	J	V	S	D
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
29	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

Février

L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	1	2

Mars

L	M	M	J	V	S	D
24	25	26	27	28	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

Avril

L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1	2	3	4

Mai

L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Juin

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

● Début et fin d'année scolaire

● Jours de congés

● Vacances d'été



HORAIRES & TARIFS

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Matin	de 7h30 à 8h15	Accueil : 0,85 € / jour / enfant
	de 8h15 à 8h30	Accueil GRATUIT
Midi	Temps de midi	Activités Parascolaires (M2 - M3)
Après-midi.	entre 15h10 & 15h25	Accueil GRATUIT
	entre 15h25 & 16h25	Accueil : 0,052 € / minute / enfant - Tranche 1
	entre 16h25 & 18h00	Accueil : 0,014 € / minute / enfant - Tranche 2
	de 15h30 à 16h30 & 16h30 - 17h30	Activités Parascolaires

Mercredi

Matin	de 7h30 à 8h15	Accueil : 0,85 € / jour / enfant
	de 8h15 à 8h30	Accueil GRATUIT
Midi	de 12h05 à 12h20	Accueil GRATUIT
	entre 12h20 & 13h20	Temps de midi : Accueil : 0,052 € / minute / enfant
Après-midi	entre 13h20 & 18h00	Accueil : 0,020 € / minute / enfant
	de 13h30 à 15h30	Activités Parascolaires